QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 Rapporteur : Monsieur Alain GUILLOU

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Animation de la base VTT à l'échelle de la vallée de l'Odet Renouvellement du partenariat avec Fouesnant-les Glénan pour la gestion des circuits VTT $n^{\circ}15$ et 16.

Il s'agit de renouveler le partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant - Les Glénan pour la gestion des circuits VTT $n^\circ 15$ et 16 proposés sur le territoire fouesnantais.

La Base VTT « *Vallée de l'Odet* » compte 19 boucles permanentes de VTT qui se répartissent sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale (17 circuits sur les communes de Ergué-Gabéric, Landudal, Langolen, Plomelin, Plogonnec, Pluguffan et Quimper) et la commune de Fouesnant-Les-Glénan (2 circuits).

Gestionnaire de la base VTT-FFVélo « Vallée de l'Odet », Quimper Bretagne Occdientale assure l'animation et le développement de la base avec la commission VTT du Comité Départemental de la FFvélo et la commune de Fouesnant-Les-Glénan. Chaque collectivité est maître d'œuvre des itinéraires sur son propre territoire.

La convention de partenariat entre ces 2 collectivités est arrivée à échéance, il est donc proposé de la renouveler, en vue de pérenniser, développer, animer et promouvoir les itinéraires VTT n°15 et 16 que la commune de Fouesnant-Les Glénan ne souhaite pas inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR).

Dans ce contexte, la présente convention prévoit les modalités de gestion des circuits 15 (*Le tour de Fouesnant*, 33 km) et 16 (*Le marais de Mousterlin*, 18 km) par la commune de Fouesnant- les Glénan, seul maitre d'ouvrage de ces itinéraires. Par ailleurs, la gestion des actions de promotion des itinéraires de la base VTT « Vallée de l'Odet » (actualisation des

panneaux d'information, édition du topo guide « Randonnez à VTT » présentant les 19 circuits VTT de la base VTT-FFVélo Vallée de l'Odet ») y est également formalisée.

Outre les objectifs de pérennisation et de promotion des itinéraires, le projet de convention précise les modalités techniques et financières du partenariat entre les collectivités.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant-Les-Glénan pour promouvoir les circuits de la base VTT-FFVélo « *Vallée de l'Odet* ».